COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES COOPERATEURS ARCO EXIGENT DU GOUVERNEMENT : “METTEZ EN PLACE LE REGLEMENT D'INDEMNISATION”

Deminor et ArcoClaim annoncent conjointement une nouvelle action en justice dans le cadre de la vente de la participation de Belfius

Bruxelles, le 8 septembre 2026 – Deminor et ArcoClaim exigent que le gouvernement belge mette enfin en œuvre l'indemnisation promise pour les 800 000 coopérateurs d'Arco. Près de 15 ans après la perte de leur épargne et au moment où l'État belge souhaite vendre une participation dans Belfius Banque, il est temps selon les deux organisations de mettre en œuvre l'accord de 2018. À défaut, Deminor et ArcoClaim saisiront à nouveau les tribunaux.

600 millions d'euros sur papier, toujours aucune compensation

Le 24 juillet 2018, le gouvernement Michel I a annoncé un accord sur un règlement d’indemnisation de 600 millions d'euros pour les coopérateurs d’ARCO. L'accord s'appuyait sur l’engagement de plusieurs gouvernements fédéraux successifs à indemniser les coopérateurs après l'effondrement de Dexia en 2011. Ces gouvernements comprenaient des représentants de la NVA, CD&V, MR, PS, Vooruit, Les Engagés et Anders.

Belfius Banque, Arco Group et Beweging.net sont également parties à l’accord conclu en 2018. Une partie du financement viendrait de Belfius, notamment par le paiement d’un dividende extraordinaire préalablement à la vente.

Le 7 décembre 2018, le Tribunal de l’Union Européenne a statué que le droit européen n'excluait pas le paiement d’une indemnité aux coopérateurs d’ARCO.

Pourtant, les 800 000 coopérateurs d’ARCO attendent encore leur argent.

Vente de Belfius : il est désormais temps de régler le problème

Depuis l’automne 2025, le gouvernement fédéral a décidé de vendre une participation dans Belfius Banque. Pour Deminor et ArcoClaim, c'est le moment de mettre en œuvre l'engagement de 2018.

« Le gouvernement ne peut pas vendre Belfius tout en ignorant son engagement envers les coopérateurs d’ARCO», affirment les deux organisations. **« Après près de 15 ans d'attente, il est temps de mettre en place le règlement d’indemnisation. »**

De plus, selon Deminor et ArcoClaim, une vente sans indemnisation ne signifie pas que le dossier est clos. Bien au contraire.

Gouvernement officiellement mis en demeure

Deminor et ArcoClaim ont tenté d'ouvrir un dialogue avec le gouvernement belge depuis l'automne 2025. **Aucune réaction.** Le 13 avril 2026, le gouvernement a reçu une mise en demeure formelle afin qu'il respecte ses engagements. **De nouveau, aucune réaction.**

Aucune réponse n'a non plus été apportée à une demande d'accès à des documents introduite sur la base de la législation relative à la publicité de l'administration. **Le gouvernement se mure dans le silence**.

Un nouveau procès s'annonce

Selon Deminor et ArcoClaim, si la participation de Belfius est cédée sans la mise en œuvre du règlement d'indemnisation, **de nouveaux droits de recours** naîtront dans le chef des coopérateurs d'ARCO. Selon les deux organisations, ces droits ne sont à ce jour nullement prescrits.

Deminor et ArcoClaim rouvrent dès à présent les enregistrements pour les coopérateurs d'Arco qui ne participent pas encore aux procédures judiciaires en cours. Ceux-ci seront tenus informés de l'évolution du dossier et pourront, le moment venu, se joindre à **une nouvelle procédure visant à obtenir l'indemnisation promise**.

La page d'inscription est accessible à l'adresse suivante :
https://inscription-arco-registratie.aggregate360.claims

Les organisations entrent dans cette nouvelle phase du dossier avec un nouveau slogan de campagne : **« Waar is ons geld ? Daar is ons geld ! » Tout le monde en Belgique comprendra ce que nous voulons dire par là. »**

Avertissement aux acheteurs de la Banque Belfius

Tous les candidats acquéreurs seront formellement informés des engagements pris par Belfius et l'État belge. Les acquéreurs de la participation de Belfius pourront ensuite être mis en cause dans les procédures en cours, afin que toute décision au fond ou toute mesure provisoire puisse leur être déclarée opposable.

« Le choix appartient aujourd'hui au gouvernement. Nous appelons le gouvernement à tenir sa parole. Deminor et ArcoClaim sont prêts à entamer le dialogue à ce sujet.»

Note à la rédaction

- Ce communiqué de presse contient deux annexes : 1) la lettre de mise en demeure adressée au gouvernement belge et 2) une annexe contenant des informations supplémentaires
- Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Erik Bomans - CEO Deminor

+32 475 57 47 76 erik.bomans@deminor.com

Ruud Kraan – Administrateur ArcoClaim

+31 6 132 50 452 pers@arcoclaim.be